**ECOLE DE MUSIQUE**

La CCSB exerce la compétence « gestion de l’école de musique intercommunale (EMI) et interventions en milieu scolaire » depuis le 1er janvier 2019.

Dans sa séance du 29 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé de :

* Diversifier les pratiques collectives et proposer un « parcours découverte » pour favoriser l’inscription de nouveaux élèves ;
* Mettre en place un forfait famille pour simplifier les inscriptions et la facturation ;
* Modifier les tarifs, comme ci-après, suivant les propositions faites en 2019 par la commission

« services à la population », afin d’harmoniser les tarifs pratiqués par l’école de Sisteron et du Syndicat Mixte d’enseignement de la musique dans les Pays du Buëch avant la prise de compétence par la CCSB.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Elèves résidents de  la CCSB | Elèves résidents de  la CCSB | |
| **1er instrument** (comprend l’accès aux pratiques collectives) | | |
| 1er Membres de la famille | 250 € | 375 € | |
| 2ème Membre de la famille | 190 € | 260 € | |
| Forfait famille (à compter du 3ème membre) | 590 € | 800 € | |
| **Instrument supplémentaire** (Tarif non dégressif ) | 190 € | 200 € | |
| Parcours découverte | 190 € | 220 € | |
| Pratique collectives (1)  Chorale, formation musicale, musique de chambre, l’orchestre, ensemble de classe, atelier musique actuelle, éveil musical (4-6 ans) à Laragne et Serres | 100 € | 120 € | |

Il est également proposé :

* 2 modes de facturation : en une ou quatre fois
* 4 modes de paiement :
  + Par prélèvement automatique en une fois (début novembre)
  + Par prélèvement automatique en quatre fois (début novembre, début février, début avril et début juin)
  + Par internet en une fois à réception du titre (début novembre)
  + Par chèque en une fois à réception du titre (début novembre)